

Techni Cités

358

Le magazine des cadres techniques de la fonction publique

www.clubtechnicites.fr

Décembre 2022 - 20 €

Urbanisme En chemin vers une densité désirable

ENJEUX La rénovation thermique, un sujet brûlant | **24 HEURES AVEC** Une responsable de transition énergétique | **ENVIRONNEMENT** Les sols au cœur des stratégies de nature en ville

Quand les réserves naturelles s'installent en ville

Les réserves naturelles sont de plus en plus présentes en ville où elles sont souvent créées pour résister à la pression foncière. Elles s'y singularisent par des enjeux importants en matière de fréquentation, par des animations plus fournies ou en mettant à profit la proximité de la ville.

La France compte 357 réserves naturelles, dont 64 sont situées en périmètre urbain. Réserves naturelles de France (RNF) ambitionne 500 réserves en 2030 dont certaines seront en ville comme la réserve naturelle régionale (RNR) de Niort (Deux-Sèvres) dès 2023.

En ville, une réserve résulte souvent d'une mobilisation associative pour lutter contre la pression foncière, mobilisation qui fait parfois jeu égal avec celle pour la biodiversité. Ainsi, la réserve naturelle nationale (RNN) des marais d'Isle (47 ha, 1981) (1), gérée par l'agglomération du Saint-Quentinoise (CASQ, Aisne) depuis 2000, a été soutenue par des associations environnementales face à la pression urbaine. Même chose pour la RNR de l'étang Saint-Bonnet (51 ha, 1987), gérée par la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi, Isère) depuis 2007, riche en oiseaux migrateurs, hérons ou cistudes, mais aussi « mesure compensatoire » avant l'heure à la réalisation de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, obtenue par des associations. « Sans cette réserve, l'urbanisation aurait été plus prégnante aujourd'hui », précise Florent Duclos, directeur développement durable à la Capi.

Pour la RNR Val et coteau de Saint-Rémy (82 ha, 2008) gérée par la ville de Saint-Rémy-les-Chevreuse et le parc naturel régional (PNR) Haute-Vallée de Chevreuse (Yvelines), « il n'y a pas d'enjeu lié aux espèces, mais on veut conserver, au sein d'un espace périurbain, une mosaïque d'habitats de fonds de vallée », note Arnaud Bak, chargé d'études nature environnement au PNR. Rare en secteur urbain, une telle mosaïque n'aurait pas nécessairement été protégée si elle était située en secteur rural.

Outil adapté

Face à la pression foncière, la réserve est un outil adapté, puisque l'acte de classement et le plan de délimitation sont reportés en annexe au PLU, s'imposant donc à lui. La RNN – sans limite de durée – ou la RNR – avec option sans limite de durée – garantissent la pérennité des espaces, plus que le seul classement au PLU – révisable – en zones N (naturelles) ou NA (naturelles agricoles).

Le plan de gestion puis la gestion écologique d'une réserve « urbaine » ne se distinguent pas particulièrement de ceux d'une réserve « rurale ». Même la qualité de l'eau des réserves en ville n'est plus une problématique urbaine sensible, car la généralisation de l'assainissement collectif n'entraîne plus de rejets critiques comme auparavant. De plus, les rejets d'eaux pluviales sont de moins en moins sensibles avec la forte progression des réseaux séparatifs. En fait, en secteur rural comme urbain, une réserve naturelle aquatique est souvent polluée par eutrophisation d'origine agricole (nitrates et phosphates).

Les processus et instances de décision sont aussi les mêmes pour toutes les réserves. Certaines réserves en ville impliquent cependant parfois la population. Ainsi, à la RNN de la forêt de Strasbourg-Neuhof Illkirch-Graffenstaden (890 ha, 2012) gérée par la ville de Strasbourg (Bas-Rhin), les conseils de quartier et un groupe de citoyens sont impliqués dans la gestion pour concilier conservation et accueil du public.

Toute réserve dispose d'un acte de classement indiquant superficie, parcelles concernées et réglementation, indiquant les activités autorisées ou non. Les réserves en ville interdisent généralement, mais pas nécessairement plus qu'en secteur rural, l'accès (véhicules à moteur, piétons), la chasse, la pêche, la cueillette, le feu, le camping, la baignade, etc (2). « Cela dépend plutôt des enjeux propres à chaque réserve », explique-t-on à RNF. Ainsi, même à la RNN des étangs et rigoles d'Yveline (310 ha, 2021), jouxtant la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la chasse



L'essentiel

- En ville, la réserve sanctuarise un site face à la pression foncière.
- L'accès doit être encadré et le règlement anticipé pour préserver la biodiversité.
- La proximité de la ville booste l'animation, voire la gestion.

Réserves et formation

Les étudiants de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Strasbourg ont consacré leur journée d'intégration du 8 septembre 2022 à nettoyer et baliser des zones animales de quiétude – trop fréquentées – dans la réserve naturelle de la forêt de Neuhof Illkirch-Graffenstaden. Dans celle de Saint-Rémy-de-Chevreuse, des chantiers sont effectués par l'école de formation aux métiers de la nature voisine de Jouy-en-Josas, en échange d'une formation gratuite des élèves par le parc naturel régional.



© CA Saint-Quentin

Les marais d'Isle (Aisne) se partagent entre la réserve (à droite) d'accès interdit et le reste du marais, non classé, avec notamment le parc d'Isle et ses 500 000 visiteurs par an (à gauche).

et la pêche sont autorisées – sur une partie –, ce qui a permis l'acceptation de la création de la réserve.

L'organisation de la fréquentation est un point crucial des réserves urbaines, pour éviter le dérangement de la faune et la dégradation des milieux. L'accès peut être interdit comme sur la réserve des marais d'Isle (47 ha), les visiteurs accédant toutefois au pourtour (points hauts ou sentiers longeant la réserve) et au reste du marais (49 ha), non classé, avec son parc d'Isle et ses 500 000 visiteurs par an et activités de loisirs. L'accès peut être partiel comme aux étangs et rigoles d'Yveline ou à Saint-Rémy où la zone humide a été clôturée mais où le boisement reste densément fréquenté.

Respect du règlement

Il faut faire respecter ce règlement, surtout quand les conflits d'usage sont réels. Les jardins riverains d'une réserve s'étendent parfois au détriment de celle-ci comme à Saint-Rémy, la réserve étant perçue par certains riverains comme un simple parc urbain... À Saint-Rémy ou aux étangs et rigoles d'Yveline, des zones accessibles aux chiens tenus en laisse, d'autres non accessibles aux chiens, ont été créées. Pour faire respecter ce règlement, mieux vaut un garde assermenté, la sensibilisation par le personnel de la réserve étant plus ou moins efficace.

La réserve en ville est aussi souvent le théâtre d'incivilités comme à l'étang Saint-Bonnet : dépôts de déchets sauvages, trafic de drogue et passages liés à moto, relevant plus de la gendarmerie ou de la police

municipale que d'un garde. « Contre les motos, on a, après concertation avec les riverains et les forces de l'ordre, implanté des barrières (3) ou densifié la végétation à certains endroits », précise Florent Duclos. Plus qu'ailleurs, les réserves naturelles en ville sont demandées pour des événements. Le règlement de l'étang Saint-Bonnet exige une information du gestionnaire lorsque ceux-ci dépassent 50 personnes : « On a autorisé une course autour de la réserve mais pas en son cœur, pour éviter le dérangement de la faune reproductrice », note Florent Duclos.

Animation et pédagogie sont les points forts des réserves naturelles en ville, les visiteurs potentiels étant proches et nombreux : scolaires, grand public... Les seules visites encadrées, limitées en nombre de participants, sont un moyen de réguler la fréquentation, moyen utilisé par Limay (lire encadré) ou par Saint-Rémy sur ses 17 hectares de zones humides visitables hors période de reproduction. La proximité réserve/ville permet d'intégrer plus facilement certains publics. Personnes âgées, jeunes des quartiers urbains ou personnes en réinsertion participent ainsi aux animations de l'Association Porte de l'Isère.

Enfin, certaines réserves en ville ont plus de personnel que d'autres situées en secteur rural. Aux marais d'Isle par exemple, trois équivalents temps plein sont dédiés à l'entretien (agents ville et entreprises), quatre environ à l'animation, avec notamment la maison du parc, sans compter les agents administratifs :

Plus de 2 000 personnes par an

La réserve naturelle de l'ancienne carrière de Limay (70 hectares, Yvelines), classée en 2009 pour ses fossiles et la nidification de la chevêche d'Athéna, fait la part belle à l'animation. Le site accueille plus de 2 000 personnes par an (grand public, scolaires et étudiants), venant surtout de Limay, tout proche et accessible à pied depuis sa ceinture verte. La conservatrice employée par le PNR du Vexin français et un animateur de la ville pour la réserve et d'autres espaces naturels, réalisent les animations. L'animateur a été recruté en octobre dernier tant en raison de la croissance de la demande que par volonté politique. Des visites libres sont expérimentées cet hiver pour répondre à la demande d'habitants : « On ouvre quelques dimanches, si cela se passe bien on continuera », note la conservatrice, Angélique Monguillon.

« La réserve est une vitrine de l'agglomération », note Christophe Villain, technicien de la CASQ pour la réserve. « L'office de tourisme l'inclut d'ailleurs dans sa promotion ». |

Par Frédéric Ville

(1) Surfaces et dates de création des réserves données entre parenthèses.

(2) L'article L.332-3 du code de l'environnement énumère les activités réglementées ou interdites.

(3) 1,05 à 1,10 m de hauteur pour laisser passer vélos et poussettes.



Pour en savoir plus

Quelques sites internet de réserve en ville

• La RN des étangs et rigoles d'Yveline : www.reservenaturelle78.fr

• Les RN de Strasbourg : reserves-naturelles.strasbourg.eu et bit.ly/3FhnGL3

• La RNR Val et Coteau de Saint-Rémy : bit.ly/3XYWYhQ

• La RN de Limay : bit.ly/3EUuBLT